



☰ Informations/Conseils

Informations/Conseils

Où pouvez-vous trouver
des informations et d'autres services?

PARTICIPER À LA VIE SOCIALE ET CULTURELLE

En Wallonie comme à Bruxelles, outre les services individuels qu'elles peuvent vous apporter (guidance, aide socio-médico-psychologiques...), de nombreuses associations organisent des activités sociales et culturelles auxquelles, en fonction de vos centres d'intérêt, vous pouvez participer : organisations de défense des droits de l'homme, associations de femmes, centres de protection de la nature, collectifs de citoyens... Elles travaillent soit au plan local, dans votre quartier, dans votre commune, soit sur un plan plus global, au niveau de la région ou de la Fédération. On trouve parmi elles, notamment :

- des associations culturelles et d'éducation permanente,
- des mouvements, centres et associations de jeunesse,
- des associations de migrants, ou qui se préoccupent des questions de migration.

N'hésitez pas à vous renseigner sur les objectifs et les activités de ces associations, via les bureaux d'accueil ou les centres régionaux d'intégration, ou directement sur internet.

- www.guidesocial.be

SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DES PRIMO-ARRIVANTS

Ces associations offrent de l'information, de l'accompagnement et de l'orientation pour les nouveaux arrivants. Elles connaissent les besoins de nouveaux arrivants et peuvent vous apporter une aide concrète.

À BRUXELLES

1000 BRUXELLES

MAISON DE LA SOLIDARITÉ

Place Sainte-Catherine 44A

Tél. : 02/279.63.80

Fax : 02/279.63.89

1030 SCHAERBEEK

ATMOSPHÈRE AMO

(Association d'aide aux jeunes)

Place de la Reine, 35

Tél. fixe/fax : 02/218.87.88

GSM : 0484/953.288

www.atmosphere-amo.be

1050 IXLLES

CIRÉ

(Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers)

Rue du Vivier, 80/82

Tél. : 02/629.77.10

www.cire.be

1070 ANDERLECHT

CONVERGENCE

Boulevard de la Révision 36-38

Tél. : 02/523.82.46

GSM : 0473/81.61.55

www.convergence.be

1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN

SAMPA (*Service d'Aide aux Molenbeekois Primo-Arrivants*)

Rue Comte de Flandre 15

Tél. : 02/422.06.11

Fax : 02/422.06.27

www.molenbeek.be

1190 FOREST

CONVIVAL

(*Mouvement d'insertion des réfugiés*)

Rue du Charroi 33-35

Tél. : 02/503.43.46

Fax : 02/503.19.74

www.convivial.be

1210 SAINT-JOSSE

LA VOIX DES FEMMES

Rue de l'Alliance 20

Tél. : 02/218.77.87

Fax : 02/219.60.85

www.lavoixdesfemmes.org

SERVICE NÉERLANDOPHONE

BON

(*Bureau d'accueil bruxellois des personnes d'origine étrangère*)

– Rue de l'Avenir 35

1080 Molenbeek-Saint-Jean

– Rue Ph. de Champagne 33

1000 Bruxelles

– Place Colignon 4

1030 Schaerbeek

Tél. : 02/501.66.80

www.bon.be

EN WALLONIE – LES CENTRES RÉGIONAUX D'INTÉGRATION

BRABANT WALLON

CRIBW (*Centre Régional d'Intégration du Brabant Wallon*)

Rue de Mons 17/1

1480 Tubize

Tél. : 02/366.05.51

www.cribw.be

CHARLEROI

CRIC

(*Centre Régional d'intégration de Charleroi*)

Rue Hanoteau 23

6060 Gilly

Tél. : 071/20.98.60

www.cricharleroi.be

LA LOUVIÈRE

CeRAIC (*Centre Régional d'Action interculturelle de la Région du Centre*)

Rue Dieudonné François 43

7100 Trivières (La Louvière)

Tél. : 064/23.86.56

www.ceraic.be

LIÈGE

CRIPEL (*Centre Régional pour l'intégration des Personnes Etrangères ou d'Origine étrangère de Liège*)

Place Xavier Neujean 19B

4000 Liège

Tél. : 04/220.01.20

www.cripel.be



MONS

CIMB (*Centre Interculturel de Mons et du Borinage*)

Rue Grande, 56

7330 Saint-Ghislain

Tél. : 065/61.18.50

www.cimb.be

NAMUR

CAI (*Centre d'action interculturelle de la province de Namur*)

Rue Docteur Haibe 2

5002 Saint-Servais (Namur)

Tél. : 081/73.71.76

www.cainamur.be

VERVIERS

CRVI

(*Centre Régional de Verviers pour l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère*)

Rue de Rome 17 – 4800 Verviers

Tél. : 087/35.35.20

www.crvl.be

RESSOURCES INTERNET

INFORMATIONS POUR PRIMO-ARRIVANTS

Il existe un site sur la législation et les procédures concernant les étrangers (séjour, emploi, logement, etc.)

- www.newintown.be

INFORMATIONS GÉNÉRALES UTILES

Un autre site vous donnera des informations complètes pour vous orienter en

matière de logement, de santé, d'emploi et pour d'autres besoins importants :

- www.belgopocket.be

Le portail « citoyens » du site de la Fédération Wallonie-Bruxelles vous apportera des informations en lien avec votre vie quotidienne et les différents sujets abordés dans cette brochure :

- www.cfwb.be

LA BELGIQUE ET VOTRE RÉGION

Site de la Belgique fédérale :

- www.belgium.be

Site de la Région de Bruxelles-Capitale :

- www.bruxelles.irisnet.be

Site de la Région wallonne :

- www.wallonie.be

VOTRE VILLE ET VOTRE COMMUNE

La plupart des villes et des communes ont un site internet. Par exemple :

- www.bruxelles.be
- www.charleroi.be
- www.liege.be
- www.molenbeek.be

Renseignez-vous auprès de votre commune ou de votre ville, ou auprès de :

- l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale : www.avcb.be
- l'Union des Villes et Communes : www.uvcw.be

INTERNET

Vous n'avez pas accès à Internet ? En Wallonie, vous pouvez vous adresser à un Espace Public Numérique (EPN) :

- www.epn-ressources.be

Dans de nombreuses bibliothèques communales, l'accès internet est gratuit.

- www.bibliotheques.be

Une grande partie des sites web indiqués dans cette brochure sont bilingues (français et néerlandais). Certains sont également disponibles en anglais et en allemand. Les indications pour changer de langue (fr/nl/de/en, etc.) apparaissent le plus souvent en haut à droite.

Vous ne connaissez pas assez la langue pour consulter ces sites seul ? Demandez à un professionnel, un voisin, un ami, une personne maîtrisant la langue de vous guider dans ces sites.

RESSOURCES SPÉCIFIQUES

AIDE JURIDIQUE

Pour un conseil juridique (demande de séjour, divorce, conflit en matière de logement, conflit avec une entreprise privée, etc.), vous pouvez vous adresser à un avocat. Vous trouverez les coordonnées d'un avocat sur le site

- www.avocat.be

Vous pouvez aussi vous adresser au Bureau d'aide juridique (BAJ)

pour une première consultation juridique gratuite. Pour une procédure ou un conseil approfondi, un avocat peut être désigné si vous entrez dans les conditions de revenus. Vous trouverez les coordonnées d'un BAJ près de chez vous sur le site

- www.avocat.be


L'Association pour le droit des étrangers (ADDE) a pour mission la promotion des droits des étrangers au service de la justice sociale. Elle fournit des conseils juridiques gratuits par email, par téléphone et sur rendez-vous. Elle peut aussi vous orienter vers une association proche de chez vous : 02/227.42.41 servicejuridique@adde.be

- www.adde.be

Le Centre pour l'égalité des chances dispose aussi d'un service d'aide juridique spécialisé en droit des étrangers. Pour trouver un point de contact près de chez vous : numéro vert gratuit, **0800/12800**,

- www.diversite.be

Certains centres de planning familial proposent aussi des consultations juridiques (droit familial).

Il vous est aussi possible de faire appel à un médiateur , si vous désirez régler votre conflit en discutant avec une personne extérieure et éviter une procédure judiciaire.

- www.mediation-justice.be ou
- www.avocat.be



La plupart des services privés (banques, assurances, opérateurs téléphoniques...) ont un médiateur.

- www.ombudsman.be

AIDE SOCIALE

Les **Centres publics d'action sociale (CPAS)** proposent de l'aide et de l'accompagnement si vous avez un problème matériel, social, psychologique ou médical. Le CPAS peut vous aider de différentes manières : il vous informe, vous accompagne dans vos démarches ou vous accorde une aide financière, un colis alimentaire, vous aide à retrouver un emploi. Pour pouvoir bénéficier de l'aide du CPAS il faut répondre à un certain nombre de conditions. Il y a un CPAS dans chaque commune.

DISCRIMINATION

Le **Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes** proposent un appui aux victimes de discrimination. Pour introduire une plainte ou pour trouver un point de contact près de chez vous : numéro vert gratuit **0800/12800**.

- www.stop-discrimination.be

TRADUCTION ET INTERPRÉTARIAT

Si vous ne maîtrisez pas l'écrit, adressez-vous à un service social, juridique ou associatif situé près de chez vous.

Pour plus d'informations, adressez-vous à votre commune.

Si vous avez des difficultés à parler ou comprendre la langue de la Région, il existe un service spécialisé de traduction et d'interprétariat. La demande doit être faite par une structure sociale (association, commune, hôpital, maison médicale, etc.). Parlez-en à votre interlocuteur. Le service s'appelle le SeTIS (Services de Traduction et d'Interprétariat en milieu Social).

SÉJOUR ILLÉGAL

Si vous êtes sans papiers, il existe des services spécialisés pour vous conseiller (en matière de santé, de logement, d'emploi, etc.).

- www.cire.be
- www.orcasite.be

VIOLENCE CONJUGALE

Si vous ou une personne de votre entourage êtes victimes de violence conjugale, vous pouvez en parler auprès de la ligne d'écoute de violence conjugale (numéro gratuit **0800 300 30**). Une personne vous écoutera, vous conseillera et vous orientera.

En cas d'urgence, ou pour porter plainte, vous pouvez vous adresser à la police.